

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N° 02/PACEBCo/UGP/COMIFAC/CEEAC/FAD/11
en vue de l'établissement d'une liste restreinte des consultants pour le recrutement d'un opérateur pour
l'administration du Fonds de développement local du Programme d'Appui à la Conservation des
Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo).**

1. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a obtenu un Don auprès du Fonds Africain de Développement (FAD) en différentes monnaies afin de couvrir le coût du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le contrat à conclure dans le cadre de l'opérateur de l'administration du Fonds de développement local du PACEBCo.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) gérer quotidiennement le fonds qui est un don de la BAD de manière à le rentabiliser et le pérenniser dans les différents paysages;(ii) accompagner techniquement les bénéficiaires afin d'assurer une bonne préparation des projets à financer, maintenir cet accompagnement pendant la mise en œuvre du projet pour s'assurer de sa bonne exécution et apporter tous les conseils nécessaires aux bénéficiaires des financements ;(ii) informer , sensibiliser et appuyer les bénéficiaires dans l'identification des activités éligibles au FDL et dans l'élaboration des demandes de financement;(iv) mettre en place et former des Comités de Suivi et des Comités de Gestion des activités financées par le FDL en collaboration avec l'UGP ;(v) Suivre et évaluer toutes les activités financées par le FDL pour s'assurer de sa réussite et de sa durabilité.
2. Le Coordonnateur Régional du PACEBCo invite par les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables,, etc...). Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement (Edition Mai 2008), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.
4. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivants : de 8 heures à 17 heures, heures locales.
5. Les expressions d'intérêt devront être déposées en (04) quatre exemplaires dont (01) un original et (03) trois copies à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 05 Janvier 2012 à 15 heures et porter expressément la mention:

**« MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UNE LISTE RESTREINTE DES
CONSULTANTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN OPERATEUR POUR L'ADMINISTRATION DU
FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU PACEBCo » :**

A l'attention de : **Monsieur le Secrétaire Général de la Communauté Economique
des Etats de l'Afrique Centrale, Représenté par l'Unité de Gestion du
PACEBCo, B.P. 35 133 Bastos, Yaoundé - Cameroun**
Tél : (+237) 22 20 48 01/22 20 48 02 Fax : (+237) 22 20 48 03.
Courriel : info@pacebco-ceeac.org, Site Internet : www.pacebco-ceeac.org

Yaoundé le 05 décembre 2011

POUR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA CEEAC

**BIHINI WON wa MUSITI
Coordonnateur Régional du PACEBCo**